

**DÉCISION N°43-2024 -  
CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE,  
VENTILATION ET CLIMATISATION DU MUSÉE DU CHAPEAU / SITE  
DE LA CHAPELLERIE À CHAZELLES-SUR-LYON**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** le Code de la Commande Publique, et notamment en son article R 2122-8,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Considérant** la nécessité de faire procéder à l'entretien des installations de chaufferie, ventilation et climatisation de l'Atelier du Musée du Chapeau / Site de la Chapellerie situé sur la commune de Chazelles-sur-Lyon,

**Considérant** la proposition technique et financière ci-annexée de l'Entreprise HERVÉ THERMIQUE, pour la réalisation de ces prestations au prix annuel de 9 651.30 € HT,

**Considérant** que le seuil des 221 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer le contrat de maintenance proposé par l'Entreprise HERVÉ THERMIQUE ci-annexé, pour la maintenance de la ventilation et de la climatisation du Musée du Chapeau / Site la Chapellerie, au prix annuel de 9 651.30 € HT.

**ARTICLE 2**

Dit que les crédits requis sont prévus au budget Principal.

**ARTICLE 3**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 08/03/2024

**Le Président,  
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240308-43-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024